

Le 17 décembre 2008

CHA C

2 1 0 6 Votation cantonale du 30 novembre 2008

Le Conseil-exécutif du canton de Berne, après récapitulation des procès-verbaux relatifs à la votation cantonale, constate les résultats suivants:

1. Réforme des cercles électoraux 2010 : Modification de la Constitution cantonale



Nombre d'électeurs et d'électrices			702 946
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger ayant le droit de vote			12 384
Nombre de cartes de légitimation rentrées			306 941
Nombre de bulletins rentrés			270 707
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte	blancs	11 965	
	nuls	875	12 840
Bulletins entrant en ligne de compte			257 867
Nombre de oui			213 637
Nombre de non			44 230

2. Réforme des cercles électoraux 2010 : Modification de la loi sur les droits politiques

Nombre d'électeurs et d'électrices			702 946
Nombre de Suisses et de Suissesses de l'étranger ayant le droit de vote			12 384
Nombre de cartes de légitimation rentrées			306 941
Nombre de bulletins rentrés			270 701
Bulletins n'entrant pas en ligne de compte	blancs	15 108	
	nuls	999	16 107
Bulletins entrant en ligne de compte			254 594
Nombre de oui			203 121
Nombre de non			51 473

Taux de participation : 38.5 %

En application de l'article 18 de la loi du 5 mai 1980 sur les droits politiques, les résultats doivent être portés à la connaissance du Grand Conseil et publiés dans les deux feuilles officielles du canton.

Les résultats ci-dessus sont déclarés valables. Recours peut être formé par Lettre signature auprès du Conseil-exécutif contre la validité de la présente votation populaire dans les trois jours, non compris le jour de parution dans la Feuille officielle du Jura bernois.

A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. P. J.', written in a cursive style.